

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
3 novembre 2009
Original : français

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 1^{re} séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 octobre 2009, à 10 heures

Président : M. Penke..... (Lettonie)**Sommaire**

Élection du Bureau

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Point 61 de l'ordre du jour : Développement social

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Élection du Bureau

1. **Le Président** rappelle que, pour les fonctions de vice-présidents de la Commission, le Groupe des États d'Afrique a proposé la candidature de M^{me} Hoosen (Afrique du Sud), le Groupe des États d'Asie celle de M. Rastam (Malaisie) et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes celle de M. Pérez (Pérou).

2. *M^{me} Hoosen (Afrique du Sud), M. Pérez (Pérou) et M. Rastam (Malaisie) sont élus Vice-Présidents par acclamation.*

3. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a proposé d'élire M^{me} Hill (Nouvelle-Zélande) au poste de rapporteur.

4. *M^{me} Hill (Nouvelle-Zélande) est élue par acclamation.*

Déclaration du Président

5. **Le Président** espère que la session, à l'instar des consultations informelles, se déroulera dans une atmosphère positive et que les délégations essaieront de trouver des terrains d'entente et il s'engage pour sa part à veiller à ce que les débats se déroulent sans heurts et en toute transparence, en invitant les délégations à lui faire part de toutes questions, difficultés ou suggestions.

Organisation des travaux (A/64/250, A/C.3/64/1, A/C.3/64/L.1 et A/C.3/64/L.1/Add.1)

6. **Le Président** indique que la liste des questions renvoyées à la Troisième Commission figure dans le document A/C.3/64/1. Il appelle l'attention des membres sur les recommandations concernant la conduite des travaux de la Commission figurant à la section II du rapport du Bureau (A/64/250) et insiste sur trois directives visant à limiter le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale, abrégier les résolutions et laisser suffisamment de temps au Secrétariat pour établir les prévisions de dépenses et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission pour les examiner.

7. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) annonce plusieurs modifications du programme de travail (A/C.3/64/L.1), une nouvelle numérotation de

l'ordre du jour (A/C.3/64/1) et des changements dans la liste de la documentation soumise à la Troisième Commission (A/C.3/64/L.1/Add.1). Il précise que le rapport sur la Conférence d'examen de Durban (A/CONF.211/8) sera transmis dans un rapport du Secrétaire général à paraître et que la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/64/99) sera inscrite au titre du point 104 de l'ordre du jour, puis donne lecture de la liste des noms des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et des présidents de groupes de travail invités à présenter un rapport au cours de cette session et annonce que de hauts fonctionnaires d'organismes des Nations Unies s'exprimeront devant la Commission.

8. **Le Président** recommande aux délégations de respecter dans la mesure du possible le calendrier du programme de travail, d'établir le plus tôt possible les projets de résolutions qui donnent lieu à des négociations prolongées, de respecter scrupuleusement toutes les dates limites et d'informer le secrétariat de la Commission ou un membre du Bureau de leur intention de faire des propositions, et invite la Commission à adopter ces recommandations.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **Le Président** propose de considérer que, suivant la pratique établie, la Commission souhaite inviter les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les présidents d'organes créés en vertu d'instruments internationaux ou de groupes de travail à présenter leurs rapports à la Commission et à participer à des séances de questions-réponses.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. **Le Président** propose de considérer que la Commission souhaite adopter le programme de travail figurant dans les documents A/C.3/64/L.1 et Add.1, ainsi que les dispositions modifiées oralement par le Secrétaire, sous réserve d'éventuels ajustements.

13. *Il en est ainsi décidé.*

Point 61 de l'ordre du jour : Développement social
(A/64/65 et A/64/180)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (A/64/157, A/64/158 et A/64/158/Corr.1)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (A/64/61-E/2009/3, A/64/132, A/64/132/Corr.1 et A/64/134)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (A/64/127)

14. **M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) souligne combien les effets conjugués des crises financière, alimentaire et énergétique mondiales et du changement climatique pèsent sur le développement social. Le chômage augmente et l'on s'attend à ce que 100 millions de personnes supplémentaires passent cette année sous le seuil de pauvreté par rapport aux prévisions d'avant la crise. Il est essentiel d'énoncer une stratégie intégrée pour éliminer la pauvreté et faire progresser le développement social, et de répondre en priorité aux besoins vitaux des plus pauvres et des plus vulnérables pour éviter une aggravation de l'exclusion et des tensions sociales.

15. Rappelant les domaines d'action privilégiés de la Troisième Commission, l'orateur souligne que, si la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a recueilli l'adhésion d'un nombre croissant de pays, il faut maintenant que tous les États Membres la mettent pleinement en œuvre. La Commission pourrait par ailleurs contribuer à améliorer le sort des personnes handicapées en engageant les États Membres à prendre en compte leurs besoins dans les politiques et les programmes axés sur les objectifs du Millénaire pour le développement. En collaboration avec les États Membres et d'autres organismes des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales s'emploie à cet égard à définir des indicateurs adaptés à la situation de chaque pays, qui permettront de suivre l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Enfin, la Commission pourrait recenser les obstacles qui empêchent les personnes âgées de participer pleinement à la vie

économique et sociale, et déterminer comment leurs droits s'inscrivent dans les instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

16. Pour faire de l'intégration sociale une réalité durable, il faut mettre en place des stratégies nationales qui encouragent la croissance et l'équité, ainsi que des systèmes de protection sociale solides. Le Pacte mondial, qui vise à promouvoir le travail décent, et le Cadre de lutte contre la vulnérabilité adopté par le Groupe des Vingt, pour renforcer les filets de protection sociale, sont à cet égard des initiatives prometteuses. La protection sociale est un impératif du développement et un droit fondamental, que la Commission peut promouvoir en défendant l'idée d'une couverture sociale universelle. Parallèlement aux systèmes publics de protection sociale, les coopératives procurent aussi une aide essentielle aux plus vulnérables, et les États Membres sont à cet égard invités à soutenir la proposition relative à l'Année internationale des coopératives.

17. La violence à l'égard des femmes et des filles persiste sous différentes formes partout dans le monde, et compromet elle aussi le développement. Il est donc encourageant de constater l'intensification des activités menées dans le cadre de la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». À l'approche du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de l'examen après 15 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, tous les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties concernées sont invités à proposer de nouveaux partenariats et de nouvelles initiatives pour concrétiser les engagements pris et changer réellement le sort des femmes.

18. **M. Gonnot** (Directeur par intérim, Division des politiques sociales et du développement social, Département des affaires économiques et sociales) présente les rapports du Secrétaire général soumis au titre du point 61 de l'ordre du jour. Le rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/64/157) donne un aperçu des débats sur le thème prioritaire de l'intégration sociale tenus au cours de la quarante-

septième session de la Commission du développement social, et de l'incidence des crises mondiales actuelles sur le développement social et l'intégration sociale, domaines dans lesquels les progrès restent limités. Les gouvernements y sont engagés à prendre les mesures pour améliorer la mise en œuvre des programmes élaborés à cet égard, compte tenu notamment de l'instabilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, et à adopter des politiques sociales intersectorielles cohérentes de manière à réduire les effets négatifs de la crise sur les plus défavorisés. S'agissant des dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le rapport met l'accent sur la récente adoption par les ministres de l'Union africaine chargés du développement social d'une série de recommandations destinées à promouvoir une croissance économique durable dans les pays africains et à limiter l'impact de la crise mondiale sur les groupes les plus vulnérables. Le rapport conclut sur la nécessité urgente de lutter contre l'exclusion sociale, qui entrave les efforts faits pour endiguer la pauvreté et empêche la croissance économique et le développement social, l'intégration sociale devant devenir une priorité pour les gouvernements, la communauté internationale et tous les acteurs du développement.

19. Le rapport intitulé « Situation dans le monde 2009 : vue d'ensemble » (A/64/158) est notamment consacré aux tendances de la pauvreté aux niveaux mondial et régional durant la période 1981-2005. On y déplore le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté extrême d'ici à 2015, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, le constat étant fait que la crise économique et financière risque de remettre en cause aussi bien les modestes avancées réalisées ces 10 dernières années, que les perspectives de croissance. Les effets des politiques macroéconomiques, caractérisées par la tendance actuelle à une flexibilité accrue du marché du travail et à une progression du travail informel, ont souvent aggravé la précarité, et le rapport souligne l'importance des politiques en faveur de l'emploi et d'un travail décent pour tous ainsi que des programmes de protection sociale. L'approche conventionnelle fondée sur les forces de marché est mise en doute, et il est recommandé aux pouvoirs publics d'intervenir et de coordonner leurs politiques économiques et sociales afin de créer des emplois, de réduire les inégalités, de

promouvoir la justice sociale et de venir ainsi à bout de la pauvreté.

20. Le rapport sur le rôle des coopératives dans le développement social (A/64/132) fait valoir que les agriculteurs peuvent mettre en commun leurs ressources, réduire leurs coûts de production et bénéficier d'un meilleur accès aux chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui leur permet d'augmenter leurs revenus. Les coopératives participent au commerce équitable, qui garantit de meilleurs prix pour les petits exploitants, et les crédits mutuels et les banques coopératives jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la promotion de la croissance au niveau local en permettant à nombre de ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté d'obtenir des crédits et en offrant aux petites et moyennes entreprises des services de microfinancement. Plusieurs États Membres et organisations du mouvement coopératif se sont déclarés favorables à l'organisation d'une année internationale des coopératives, qui devrait viser à mieux faire connaître celles-ci et à mettre en relief leur rôle dans le développement.

21. Le rapport sur la suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (A/64/134) met en avant les mesures de protection sociale et la solidarité entre les générations, et contient des recommandations en faveur du partenariat entre les organisations de la jeunesse et les organisations de personnes âgées, ainsi que des programmes visant à favoriser la participation de toutes les générations. Les gouvernements devraient mettre en place des cadres institutionnels destinés à promouvoir la famille et prendre des mesures pour assurer le respect des droits de la famille et de ses membres, notamment s'agissant de concilier vie professionnelle et vie familiale, d'encourager l'égalité des sexes et d'intensifier la lutte contre les pratiques discriminatoires, cela dans le cadre de politiques cohérentes.

22. Le rapport sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/64/127) traite notamment des droits des personnes âgées tels qu'énoncés dans les documents adoptés au niveau international. Il présente une analyse des capacités nationales dans ce domaine et des exemples de bonnes pratiques, notamment en matière de protection sociale, et contient des recommandations à l'intention des gouvernements qui sont invités à s'employer à

améliorer l'accès des personnes âgées à l'information concernant leurs droits, à s'assurer que toutes les politiques relatives au vieillissement promeuvent l'égalité entre les sexes et à réaliser une étude sur les violations des droits des personnes âgées, ainsi qu'à réfléchir aux meilleurs moyens d'améliorer les normes internationales relatives aux personnes âgées.

23. Le rapport intitulé « Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées, par la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées » (A/64/180) analyse la situation des personnes handicapées à la lumière des rapports nationaux et met l'accent sur les initiatives prises par les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

24. Enfin, Le rapport intitulé « Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse : progrès réalisés et problèmes rencontrés en ce qui concerne le bien-être des jeunes et leur rôle dans la société civile » (A/64/61, E/2009/3) porte sur deux thèmes non encore traités qui regroupent 11 points prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse, et propose des objectifs aux fins d'une mise en œuvre ciblée du programme et de la définition d'indicateurs des progrès réalisés. L'accent y est mis sur l'importance des investissements en faveur des jeunes, qui bénéficient à l'ensemble de la société.

25. **M. Rastam** (Malaisie), notant qu'il est encore trop tôt pour se faire une idée précise de l'impact de la crise sur la réalisation des objectifs fixés en matière de développement social, demande quelles mesures les organismes des Nations Unies entendent prendre en vue d'appuyer les efforts qui sont déployés à l'échelle nationale dans ce domaine, et comment le Secrétariat envisage de renforcer la cohérence des activités menées par les différents organes du système, compte tenu du caractère interdépendant de ces questions.

26. **M. Gonnot** (Directeur par intérim, Division des politiques sociales et du développement social, Département des affaires économiques et sociales) indique que plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat en vue d'améliorer la cohérence de l'action menée à l'échelle du système pour appuyer les efforts nationaux, notamment le Pacte mondial pour l'emploi et les

programmes en faveur de l'emploi et d'un travail décent mis en œuvre au titre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Il se félicite de la collaboration qui existe entre tous les organismes au niveau le plus élevé et ajoute que des efforts ont été faits en vue d'harmoniser les travaux menés par les Deuxième et Troisième Commissions, le Conseil économique et social, la Commission du développement social et l'Assemblée générale.

27. **M^{me} Halabi** (République arabe syrienne) souhaite savoir si l'on s'est intéressé aux conséquences de la crise sur le développement social des peuples colonisés ou sous occupation et déplore qu'aucun des rapports présentés ne traite de cette question. Elle invite la communauté internationale à venir en aide aux peuples en guerre ou sous occupation et souligne qu'il incombe aux États Membres de l'ONU et à l'Organisation de s'occuper de ces problèmes qui sont étroitement imbriqués et revêtent une importance fondamentale.

28. **M. Gonnot** (Directeur par intérim, Division des politiques sociales et du développement social, Département des affaires économiques et sociales) explique que l'on n'a pas encore défini la manière de traiter la question, que la situation particulière des peuples colonisés ou sous occupation n'est certes pas laissée de côté et que le système des Nations Unies collabore avec différentes organisations en vue de réaliser une évaluation à cet égard. Il propose qu'un document officiel sur la question soit soumis à la Commission du développement social.

29. **M^{me} Halabi** (République arabe syrienne) fait part de son scepticisme et dit que sa délégation s'emploiera à ce que des solutions soient proposées pour remédier aux difficultés rencontrées par les peuples sous occupation dans les conclusions et recommandations qui seront formulées au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

30. **M. Hassan** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme la Déclaration et le Programme d'action adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social et se déclare profondément préoccupé par les crises mondiales actuelles, qui risquent de compromettre la réalisation des objectifs de développement, notamment les objectifs du Millénaire. Soulignant que les pays du Sud ne sont pas responsables de la crise actuelle, il invite l'ONU à jouer un rôle actif dans la réforme du système économique et financier. Les États devraient

mettre en place un système multilatéral universel, fondé sur le droit, ouvert, non discriminatoire et équitable, et les pays développés devraient allouer davantage de ressources à l'aide aux pays en développement afin de relever le défi de la sécurité alimentaire.

31. La promotion du plein emploi et d'un travail décent est essentielle, et il faut continuer de mettre en relief la contribution des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées à l'action menée contre la pauvreté et en faveur du développement durable. Le Groupe des 77 et de la Chine entend présenter des résolutions sur certaines questions importantes afin d'améliorer notamment le respect des droits des personnes âgées. Par ailleurs, le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui sera célébré en 2014, devrait donner l'occasion aux gouvernements, au système des Nations Unies et à la société civile de promouvoir les objectifs définis dans ce cadre.

32. Le Groupe des 77 et de la Chine demande instamment à la communauté internationale d'adopter de nouvelles mesures en vue d'éliminer les obstacles à la réalisation du droit des peuples colonisés ou sous occupation à l'autodétermination, qui continuent d'entraver leur développement économique et social et sont incompatibles avec la dignité humaine.

33. La communauté internationale et les gouvernements donateurs devraient accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement, notamment les pays sortant d'un conflit et les sous-régions à risque, et tenir les engagements auxquels ils ont souscrit dans le domaine social, compte tenu des crises actuelles qui sapent les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les objectifs fixés en matière de développement.

34. L'orateur se félicite des recommandations du Secrétaire général concernant le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'aide publique au développement, de l'allègement de la dette et de l'assistance technique, notamment le transfert des technologies, et souligne qu'il est essentiel que les promesses politiques des 20 dernières années se traduisent par des mesures concrètes. La réalisation des objectifs du Millénaire offre l'occasion de forger un partenariat mondial et de progresser dans la lutte contre la pauvreté et la faim, ce qui permettra de promouvoir

les autres objectifs, en ayant à l'esprit que la réalisation des objectifs du Millénaire, notamment ceux relatifs au développement social, devrait rester l'un des piliers du système des Nations Unies. Le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme donc son attachement au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social.

35. **M^{me} Pehrsson** (Suède), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association qui sont candidats éventuels (Albanie, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Ukraine, de la République de Moldova et de la Géorgie, rappelle que si la récession économique mondiale est généralisée, ce sont des pays à faible revenu et les personnes pauvres qui en pâtissent le plus, d'où l'importance de bien en comprendre l'incidence sur le développement social.

36. L'intégration sociale se fonde notamment sur la Déclaration de Copenhague sur le développement social et la Déclaration du Millénaire et tend à la création d'une société pour tous, où chacun puisse pleinement exercer ses droits et responsabilités. L'instauration d'une société stable et sans exclusive exige une forte volonté politique, des mécanismes de décision transparents et des mesures opportunes, impératifs auxquels l'Union européenne est attachée. Elle se félicite donc de l'action menée par l'ONU pour combattre l'exclusion sociale et promouvoir l'intégration sociale, qui relève de la responsabilité de tous.

37. La réalisation des objectifs de développement et de l'élimination de la pauvreté les plus ambitieux jamais fixés en la matière est menacée par la crise financière et la récession économique, notamment en Afrique, et l'Union européenne partage l'inquiétude des États Membres. De la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement sont issues des propositions de mesures visant à promouvoir une sortie de crise à haute intensité de main-d'œuvre et à dessiner les grandes orientations d'une croissance durable, afin d'atténuer l'impact de la crise sur les pays en développement. L'intégration sociale est notamment synonyme de travail décent; or la crise économique a entraîné une crise de l'emploi et une crise sociale, comme en témoignent les statistiques récentes établies par l'OIT. Les marchés du travail, déjà durement touchés, en subiront les répercussions à long terme,

sans compter que la perte d'emplois s'accompagne d'un affaiblissement des mécanismes de protection sociale et d'un accroissement de la pauvreté, surtout parmi les groupes vulnérables, déjà marginalisés.

38. Les personnes vivant dans la pauvreté tirent souvent leurs maigres revenus du secteur informel, qui représente plus de 50 % de la population occupée dans les pays en développement et 90 % dans certains pays d'Afrique et d'Asie du Sud, et ne jouissent que d'une protection sociale précaire. Conscients du rôle fondamental de la protection sociale, la Conférence internationale du Travail et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ont appuyé la proposition tendant à aider les pays à élaborer une protection sociale minimale pour tous. Le moment est venu de prendre des mesures concrètes.

39. Appelant l'attention sur la résolution relative au Pacte mondial pour l'emploi (voir A/CONF.214/9), dont elle reprend les grandes lignes, l'oratrice rappelle les engagements pris par l'OIT et ses mandants dans la Déclaration de 2008 sur une justice sociale pour une mondialisation équitable. L'Union européenne estime que le Pacte peut s'avérer un instrument puissant pour accélérer et faciliter une sortie de crise, où la croissance de l'emploi accompagne celle de l'économie.

40. L'Union européenne veille prioritairement à la viabilité économique et sociale à long terme et s'emploie actuellement à trouver un moyen d'atténuer les répercussions de la crise grâce à une stratégie décennale pour la croissance et l'emploi, qui sera adoptée l'an prochain. L'une des principales difficultés est d'empêcher que les sans-emploi dérivent vers une exclusion totale et à long terme du marché du travail, ce qui suppose l'élargissement de l'accès à l'emploi et la création de nouveaux emplois, la meilleure façon de sortir de l'exclusion sociale et de la pauvreté étant d'avoir de véritables perspectives dans ce domaine.

41. Les personnes vulnérables sont souvent les premières à être touchées par les crises économiques et les dernières à s'en remettre, du fait de l'inégalité de l'accès aux ressources et aux moyens de subsistance. Dans les pays en développement, les handicapés, qui constituent 10 % environ de la population mondiale, vivent en majorité dans la pauvreté. La garantie d'un accès véritable à des droits égaux suppose l'accessibilité des lieux, des moyens de transport et des

technologies de l'information et de la communication en zones aussi bien urbaine que rurale, comme on l'a souligné au cours des débats qui ont débouché sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'Union européenne est satisfaite des progrès obtenus à ce jour, puisque près de 70 États ont maintenant ratifié la Convention. Il faut par ailleurs promouvoir l'égalité entre les sexes et améliorer les conditions de vie des personnes en situation vulnérable pour édifier des sociétés justes et stables, l'enjeu n'étant pas seulement celui de l'intégration sociale, mais aussi celui de la protection des droits de l'homme et de la viabilité économique et environnementale.

42. Le vieillissement des populations est le signe d'un formidable progrès sur le plan de la santé mais peut aussi être synonyme de difficultés si le groupe de population en âge de travailler doit prendre en charge un nombre croissant de personnes âgées. Celles-ci doivent être traitées avec dignité et recevoir une protection sociale suffisante, mais la crise peut les contraindre à travailler au-delà de l'âge normal de la retraite.

43. Le débat de haut niveau de l'ECOSOC a notamment porté sur la santé mondiale, et les OMD relatifs à la santé sont étroitement liés à ceux de l'élimination de la pauvreté, du développement et de la justice sociale. Le lien entre santé et ressources économiques est évident : la solidité d'une économie dépend de la santé des citoyens.

44. Les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux et il faut reconnaître leur valeur dans la société, veiller à ce qu'ils participent activement au développement, protéger leur santé et assurer leur inclusion sociale, et leur offrir des chances égales d'accéder à un enseignement de grande qualité et à un travail décent. En temps de crise, il faut renforcer l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse, promouvoir l'accès aux marchés du travail et assurer aux jeunes de bonnes conditions de vie, non seulement pour qu'ils s'épanouissent sur le plan personnel mais aussi pour assurer le développement durable de notre société.

45. Les partenariats avec la société civile et d'autres partenaires sociaux sont impératifs pour le développement humain et le bien-être social et pour donner des moyens d'action aux plus nécessiteux, surtout en temps de crise. Il conviendra, lorsque l'on adoptera des mesures pour atténuer les effets négatifs

de la crise économique, d'éviter les solutions à court terme susceptibles d'entraîner une inactivité à long terme ou de creuser les inégalités. Les politiques doivent être responsables, saines, tournées vers l'avant, viser un avenir meilleur et tendre surtout à aider ceux qui sont touchés par la crise. L'Union européenne réaffirme son ferme attachement au développement social mondial et à l'inclusion sociale.

46. **M. Ntwaagae** (Botswana), prenant la parole au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), se félicite de la tenue récente du Sommet sur les changements climatiques et espère que la Conférence qui se tiendra à Copenhague en décembre fera aboutir à des résultats concrets le débat engagé. Les crises financière, alimentaire et énergétique actuelles, combinées aux effets du changement climatique, viennent se greffer aux problèmes existants liés à la pauvreté et au sous-développement et aux maladies, et retardent la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

47. À la quarante-septième session de la Commission du développement social, la question de l'intégration sociale a été examinée et l'accent a été mis sur l'importance et l'urgence de faire participer tous les membres de la société à la prise des décisions. Rappelant la place également faite à l'intégration sociale lors du Sommet mondial pour le développement social, l'orateur fait valoir les progrès considérables réalisés depuis, s'agissant en particulier des groupes marginalisés, grâce à l'adoption du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Programme d'action mondial pour la jeunesse.

48. Il reste cependant à résoudre plusieurs problèmes sur les plans national, régional et international si l'on veut atteindre les objectifs fixés en matière de développement social. Cela suppose la mise en place de partenariats efficaces avec la communauté internationale et la collaboration de celle-ci avec les partenaires du développement, par l'intermédiaire notamment de l'aide publique au développement et au moyen de l'allègement et de l'annulation de la dette, pour permettre aux pays en développement d'investir davantage dans le secteur social, et d'accéder aux marchés et aux programmes d'assistance technique.

49. La pleine intégration sociale est nécessaire à l'instauration d'une société fondée sur le respect des droits de l'homme, l'égalité des chances et la non-discrimination, une société qui encourage l'éducation, la formation professionnelle, la sécurité alimentaire et celle de l'approvisionnement en eau, la protection de l'environnement, le plein emploi et un travail décent pour tous. Il faut souligner les liens indissolubles entre l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'intégration sociale, les trois piliers d'un développement durable axé sur la personne humaine. La SADC reste attachée aux principes consacrés dans le document final du Sommet mondial pour le développement social et lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et continuera de s'employer à les mettre en œuvre au mieux de ses capacités.

50. **M. St. Aimee** (Sainte-Lucie), s'exprimant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souligne que le développement et l'intégration sociale supposent que l'on apprécie la valeur intrinsèque et la dignité de la personne et réaffirme la détermination de sa délégation à cet égard.

51. Si la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement sont en voie de réalisation dans la région des Caraïbes et ailleurs, les résultats sont encore loin d'être satisfaisants quant à l'objectif visant à réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015. La crise économique et financière combinée à la crise climatique menacent en outre la sécurité et l'existence même des petits États insulaires en développement, et la CARICOM craint les effets dévastateurs des changements climatiques. La délégation saint-lucienne souscrit à l'analyse présentée dans le rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/64/157) et aux recommandations qui y sont énoncées quant aux politiques d'inclusion sociale, aux politiques sociales intersectorielles et aux plans de protection sociale.

52. Les États membres de la CARICOM ont adopté des mesures pour répondre aux besoins sur le plan du développement social, et la trentième session des chefs d'État de la CARICOM a été largement consacrée à la sécurité alimentaire et à l'intensification de la collaboration dans le secteur agricole. Dans la Déclaration de Liliendaal qu'ils ont ensuite adoptée, les chefs d'État ont reconnu qu'il était urgent d'optimiser la production agricole régionale pour

répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels, atténuer la pauvreté et créer des revenus et des emplois.

53. La CARICOM a en outre adopté de grands programmes intersectoriels pour coordonner les efforts nationaux et résoudre les problèmes sociaux sur le plan des changements climatiques, de l'éducation et de la santé et elle apprécie les nombreuses initiatives prises à cet égard par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), notamment l'analyse relative aux conséquences économiques et sociales de la crise mondiale sur les petits États des Caraïbes orientales. Elle note par ailleurs avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse (A/64/61-E/2009/3), s'agissant notamment des progrès réalisés par rapport au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, et salue l'action du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida en demandant qu'elle soit renforcée, surtout dans les régions les plus touchées.

54. La CARICOM se félicite aussi de la création du Réseau pour l'emploi des jeunes et annonce qu'elle organisera prochainement un sommet extraordinaire consacré aux conclusions et recommandations de sa Commission pour le développement de la jeunesse. Elle a également mis en place un cadre régional d'action en faveur de la protection de l'enfant, du développement du jeune enfant et du maintien des enfants à l'école, entre autres.

55. Les personnes âgées continuent d'être exclues d'une pleine participation dans les domaines politique, social, économique et culturel, tandis que le vieillissement des populations s'accélère. Cette année marque le dixième anniversaire de la création de la Charte des Caraïbes sur la santé et le vieillissement, qui coïncide avec l'Année internationale des personnes âgées, et la CARICOM rappelle qu'elle s'emploie à prendre en charge les personnes âgées à leur domicile, dans leurs communautés et dans les sanctuaires d'accueil et qu'elle privilégie la sécurité économique, l'emploi et d'autres activités productives pour un vieillissement sain, entre autres. Conformément au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la CARICOM considère l'appui aux familles comme une préoccupation essentielle dans l'élaboration de politiques sociales propices aux intérêts des jeunes et des personnes âgées. La famille est un soutien crucial pour ceux qui vivent dans la

pauvreté extrême et la destitution, et il faut élaborer des lois et des politiques qui lui permettent de prospérer en tant que fondement d'un développement social durable.

56. Les progrès réalisés sur le plan du développement social ont été lents et inégaux et entravés par une convergence de crises. La CARICOM continuera de collaborer aux niveaux national, régional et mondial pour accélérer une croissance sociale durable en vue d'améliorer le sort des populations en concrétisant les engagements collectifs qui ont été pris.

57. **M^{me} Rovirosa** (Mexique), prenant la parole au nom des États membres du Groupe de Rio, se félicite du rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/64/15), lequel fournit un aperçu analytique des débats sur l'intégration sociale. L'examen des objectifs du Millénaire pour le développement en 2010 et le quinzième anniversaire du Sommet de Copenhague seront l'occasion de faire le point des réalisations accomplies jusqu'ici au titre de cet important pilier du Sommet mondial du développement social qu'est l'intégration sociale. L'engagement sans faille exigé des gouvernements et des sociétés passe par l'instauration d'un ordre social, démocratique, pluriethnique et multiculturel fondé sur la réalisation des droits fondamentaux de tout un chacun, y compris le droit au développement dans un climat de tolérance et de respect de la diversité.

58. Cela étant, l'intégration sociale est non seulement une question de devoir moral et d'efficacité économique, mais également l'expression d'un contrat de solidarité dont la finalité est d'assurer le niveau de développement nécessaire à la satisfaction des besoins des populations. À l'heure où les effets pervers de la crise économique et financière mondiale commencent à se faire sentir, les États doivent continuer d'empêcher l'affaiblissement de l'aide au développement et de tout mettre en œuvre pour que rien ne vienne exacerber la faim, la pauvreté et les inégalités sociales. Les pays du Groupe de Rio appliquent à cette fin diverses politiques de promotion du développement social, de stimulation de la croissance économique, de création d'emplois et de renforcement des programmes de lutte contre la pauvreté.

59. Le Groupe de Rio est acquis à la proclamation d'une Année internationale des coopératives destinée à

sensibiliser l'opinion à la contribution de celles-ci au développement économique. Les populations des pays du Groupe de Rio en général, et leurs peuples autochtones et leurs communautés rurales en particulier, pourront ainsi bénéficier de l'accès au financement et à des terres productives, à des techniques de production viables et à des investissements en équipement. La participation des femmes aux activités économiques devrait également être favorisée.

60. Il importe en outre d'apporter un soutien aux petites et moyennes entreprises qui créent une bonne partie des emplois au sein des sociétés. La communauté internationale doit continuer de prendre des mesures concertées aux niveaux multilatéral et régional pour surmonter la crise alimentaire et atténuer ses effets sur les personnes les plus vulnérables et il convient de promouvoir le développement rural et la production agricole. La question de la sécurité alimentaire, notamment la crise provoquée par la flambée des cours des denrées alimentaires, préoccupe vivement les pays membres du Groupe de Rio surtout en raison de ses conséquences sociales et de ses incidences sur le pouvoir d'achat des travailleurs.

61. Il importe au plus haut point que les pays développés prennent toutes les mesures nécessaires pour ouvrir davantage leurs marchés aux exportations des pays en développement, continuer d'alléger le fardeau de la dette de manière à ce que son remboursement ne constitue pas une entrave au développement, favoriser les effets bénéfiques des investissements étrangers directs sur le développement, accroître les transferts de technologie et améliorer l'architecture financière internationale.

62. La coopération internationale, y compris l'engagement pris par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement ainsi que la coopération Sud-Sud et l'échange de pratiques de référence, est essentielle à la promotion du développement, du plein emploi et de l'équité.

63. Le Groupe de Rio a toujours œuvré en faveur du respect des droits et de la dignité des femmes, des peuples autochtones, des jeunes, des personnes âgées, des migrants et des personnes handicapées, qui sont souvent exclus du développement national et continuent d'être victimes de la discrimination. Les efforts déployés aux niveaux national et international en faveur de la création d'emplois et de la lutte contre

la pauvreté doivent tenir compte de l'égalité, de l'intégration sociale et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes, car le développement économique et social des diverses sociétés passe par le plein-emploi des femmes.

64. Abordant la question de la situation des jeunes, l'intervenante déplore que, dans de nombreuses régions du monde, les jeunes soient privés de possibilités d'emploi décent leur permettant de développer pleinement leur potentiel et de contribuer à leur société. Ils constituent un large pourcentage de la population mondiale et sont plus de 1,5 milliard, âgés de 15 à 24 ans, à exiger que des mesures soient prises sans tarder pour pourvoir à leurs besoins et les faire bénéficier de l'éducation et de la formation requises pour mettre leurs compétences et leurs talents au service de leur société.

65. Parallèlement, la population mondiale vieillit à un rythme de plus en plus rapide. Dans le monde en développement, le pourcentage de la population âgée d'au moins 60 ans est appelé à tripler et devrait passer de 473 millions en 2009 à 1,6 milliard en 2050, évolution démographique qui laisse entrevoir de graves problèmes de développement. Les pays du Groupe de Rio s'emploient activement à définir des stratégies sociales globales en faveur des personnes âgées et estiment que la communauté internationale doit accorder une attention plus soutenue au problème du vieillissement de la population, notamment en assurant la promotion et la protection des droits des personnes âgées et en renforçant la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid à tous les niveaux.

66. Le caractère pluridimensionnel de la pauvreté exige l'adoption de nouvelles stratégies concrètes dignes de ce nom pour aider à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire pour le développement, d'où la nécessité d'un rôle plus dynamique de la part de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, compte tenu de la situation actuelle.

67. **M^{me} Shinohara** (Japon), soulignant à son tour que le monde est plongé dans la plus profonde récession qu'il ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale et que ce sont les populations les plus vulnérables qui en souffrent le plus, dit qu'il faut promouvoir le développement social de manière globale afin de bâtir une société qui n'exclut personne.

À cause de la récession et de la crise financière, les résultats obtenus depuis 10 ans par les pays développés dans la lutte contre la pauvreté devraient diminuer de moitié en 2008-2009, et l'emploi ne devrait retrouver son niveau d'avant la crise que quatre à cinq ans après la reprise économique. Il est donc urgent de prendre des mesures pour répondre aux besoins fondamentaux de la population, de mettre en œuvre des stratégies propices à une relance durable de la croissance économique et de poser les bases de l'intégration sociale.

68. Le Japon, où le vieillissement de la population s'accélère (la part des plus de 65 ans devrait augmenter d'un tiers d'ici à 2035), entend associer pleinement les personnes âgées aux activités de la société, et le Gouvernement a adopté une loi fondamentale énonçant les mesures à prendre à cet égard.

69. Le Gouvernement japonais œuvre aussi en faveur des personnes handicapées, et le programme décennal qui leur est consacré vise notamment à éliminer les obstacles à leur participation sociale; il devrait être révisé et mis en conformité avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées, que le Japon a signée en 2007 et compte ratifier au plus vite.

70. Le Japon est déterminé à venir à bout de la crise mondiale en instaurant une société qui offre à tous un accès aux soins de santé, à l'éducation, à la nourriture et au logement, et pour parvenir à l'objectif de l'augmentation de la productivité et de l'activité économique, qui ne peut être atteint qu'en suivant une approche axée sur l'être humain.

71. **M. Sial** (Pakistan), évoquant également la crise financière, alimentaire et énergétique mondiale, accentuée par les catastrophes naturelles de plus en plus graves résultant des changements climatiques, souligne que si le rapport d'ensemble sur la situation sociale dans le monde en 2009 (A/64/158) fait état des importants progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté absolue, l'objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015 est loin d'être atteint. Les crises mondiales actuelles ont remis en cause les progrès précédemment accomplis, et, dans certains cas, les avancées réalisées au titre d'autres objectifs du Millénaire pour le développement pourraient également être compromises. De plus, les flux d'aide publique au développement des pays développés vers les pays en développement risquent de diminuer et les allègements de dettes devraient être

également moins importants. Aussi la valeur du développement social dans le développement durable et la réduction de la pauvreté ne saurait-elle, en l'occurrence, être sous-estimée.

72. Dans le rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2009 (E/2009/73), on estime qu'un surcroît de 76 à 103 millions de personnes resteront pauvres ou le deviendront par rapport à ce qui aurait été le cas si la croissance d'avant la crise s'était poursuivie, ce dont souffriront surtout l'Asie du Sud et de l'Est, où 56 à 80 millions de personnes risquent d'être touchées. Le constat le plus alarmant en matière d'objectifs socioéconomiques est que les écarts de revenus se creusent à travers le monde et que nombre d'individus et de groupes sociaux demeurent marginalisés et exclus. La discrimination et les violations des droits de l'homme continuent d'être une source de vive préoccupation. L'intégration sociale est tout aussi importante que les deux autres piliers du développement social – l'élimination de la pauvreté et la promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous. Elle permet d'accueillir l'ensemble des groupes et individus au sein de structures politiques, culturelles et économiques de la société de façon à ce qu'ils puissent participer et contribuer pleinement à son développement, mais la persistance de l'exclusion sociale entrave les efforts de réduction de la pauvreté et ravage la croissance économique et le développement social.

73. Pour atténuer les effets d'une crise qui le frappe durement, le Pakistan a pris diverses mesures concrètes visant à élargir sa base d'exportation et à diversifier ses échanges au niveau régional. Le Gouvernement a entrepris de conserver les ressources disponibles en réduisant les dépenses non liées au développement et en hiérarchisant les activités qui y sont consacrées et, pour accroître les disponibilités alimentaires, il a également relevé le prix de soutien du blé afin d'inciter les agriculteurs à augmenter leur production. Il a en outre libéralisé ses importations de produits de première nécessité et lancé un programme de transfert de fonds pour aider les ménages dirigés par des femmes déshéritées. Le cadre de développement à moyen terme pour 2005-2010 favorise la pérennité du système économique par la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

74. Les femmes et les personnes handicapées bénéficient de quotas sociaux dans le domaine de

l'emploi au sein du secteur public, et le secteur privé est également encouragé à leur assurer une place. Une commission nationale relevant du Ministère chargé des minorités a été créée pour veiller à la protection des droits et à l'intégration sociale de celles-ci, et des comités de promotion de l'harmonie interconfessionnelle composés d'éminents chefs religieux représentant des communautés minoritaires et majoritaires locales ont aussi été constitués.

75. Grâce à ces importantes mesures, le Pakistan a pu redresser sa situation économique en se constituant de plus importantes réserves de devises, en réduisant son déficit budgétaire et commercial, en maîtrisant l'inflation, en augmentant les rapatriements de capitaux et les investissements étrangers directs et en rétablissant la confiance des consommateurs, ce qui relève de l'exploit dans la conjoncture actuelle.

76. Sans engagements financiers durables, l'élimination de la faim et de la pauvreté dans le monde restera un rêve irréalisable. Le défi ne consiste pas à prendre de nouveaux engagements mais à tenir ceux qui ont été pris, et le renforcement de la coopération internationale est l'un des moyens d'y parvenir.

77. **M. Benitez Verson** (Cuba) dit que les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995 sont des chimères pour les pays du Sud, et souligne à l'instar des autres délégations les effets conjugués de la crise économique et financière qu'accentuent la crise alimentaire et énergétique et les effets néfastes des changements climatiques. Les pays riches continuent de se faire les ardents défenseurs du maintien d'un ordre international qui fait subir aux pays du Sud les conséquences d'une crise économique dont ils ne sont pas responsables.

78. Jamais auparavant le monde n'a connu inégalités aussi profondes. Cet ordre mondial insoutenable plonge plus de 2,5 milliards d'êtres humains dans la pauvreté, prive 1,1 milliard de personnes d'eau potable, crée plus de 800 millions d'analphabètes et nie à plus de 115 millions d'enfants l'accès à l'école primaire.

79. Le monde consacre plus de 1 000 milliards de dollars aux dépenses militaires, mais 10 millions d'enfants meurent chaque année de maladies évitables, entre autres chiffres illustrant l'écart entre les pays riches et les pays pauvres. Les objectifs du Millénaire pour le développement seront impossibles à réaliser

pour de nombreux pays car même une part infime des sommes considérables qui ont servi au sauvetage des banques n'a pu aller au développement des pays du Sud. L'ordre international actuel est injuste et insoutenable et les institutions financières doivent être rebâties sur de nouvelles bases.

80. Depuis 1959, Cuba a procédé à des transformations socioéconomiques qui ont contribué à l'instauration d'une société fondée sur la justice sociale et la solidarité, malgré l'embargo économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis depuis plus d'un demi-siècle, les ravages causés par le passage de violents cyclones et la crise mondiale actuelle. Avant la révolution, 30 % de la population était analphabète, 8 % de la population sont aujourd'hui titulaires d'un diplôme universitaire et l'accès à l'éducation et à la santé est gratuit. Le taux de mortalité infantile a baissé et l'espérance de vie a augmenté, ces indicateurs étant supérieurs à ceux de nombreux pays développés. Plus des deux tiers du budget de l'État sont consacrés à l'amélioration du niveau de l'enseignement, de la santé, de la sécurité et de la protection sociale, de la culture, des sports et de la recherche scientifique et technique.

81. Cuba partage ses modestes ressources avec les pays du Sud dans le cadre d'une véritable coopération internationale en faveur du développement social, et met ses compétences en matière de santé, de sport et d'éducation au service de 99 pays et 4 territoires d'outre-mer. Elle a également organisé un programme de bourse dont bénéficient des dizaines de milliers de jeunes du tiers monde, dont plus de 31 000 originaires de 118 pays suivent gratuitement des études, de médecine pour la plupart, et Cuba dispose également d'un programme d'alphabétisation qui lui a valu les félicitations de l'UNESCO. Grâce à l'appui de la communauté internationale, l'embargo illégal imposé au peuple cubain sera levé plus rapidement et ces résultats pourront être encore améliorés. Seules la générosité et la solidarité permettront de créer un monde plus équitable pour tous.

82. **M^{me} Zhang Dan** (Chine) souligne les effets de la crise actuelle et le fait qu'ils risquent de compromettre les progrès enregistrés dans le domaine du développement social ces dernières années, d'autant que viennent s'y ajouter les problèmes liés aux changements climatiques, aux épidémies, aux crises alimentaire et énergétique et aux catastrophes naturelles. Il appartient donc à tous les gouvernements

de s'atteler au règlement de la crise financière et de maintenir l'équité et la justice sociale.

83. Il faut en premier lieu tenir compte des impératifs de développement social dans la formulation des politiques macroéconomiques et l'élaboration des plans de relance économique, et réduire les effets de la crise financière sur l'éducation, la santé et la sécurité sociale afin d'améliorer les perspectives d'emploi et les conditions de vie des populations. Les petites et moyennes entreprises et les secteurs non structurés de l'économie doivent également bénéficier d'un plus grand soutien. Ensuite, il y a lieu de renforcer la protection des groupes vulnérables qui souffrent généralement le plus de la crise. Les pays doivent adopter des politiques leur permettant de mieux y faire face, redoubler d'efforts pour atténuer leur pauvreté et accroître les programmes de formation à leur intention. Enfin, il convient d'accorder une attention toute particulière aux difficultés rencontrées par les pays en développement, et qui font qu'ils ont plus de mal à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays développés doivent honorer leurs engagements au titre de l'aide publique au développement, tenir la promesse faite de transférer des ressources financières et technologiques et s'abstenir d'adopter des mesures protectionnistes commerciales à l'encontre des pays en développement.

84. Cette année marque le sixième anniversaire de la création de la République populaire de Chine qui, depuis l'amorce du processus de réforme et d'ouverture, a enregistré d'importants progrès dans le domaine du développement social et atteint avant terme les objectifs du Millénaire relatifs à la réduction de la pauvreté et de la mortalité infantile, à l'éducation et à l'égalité entre les sexes.

85. Depuis l'éclatement de la crise financière mondiale, le Gouvernement chinois a continué de s'attacher à assurer la protection de ses populations et à améliorer leurs moyens d'existence, à l'aide, notamment d'une série de mesures énergiques qui commencent déjà à porter leurs fruits.

86. Le Gouvernement s'intéresse également de très près au vieillissement de la population chinoise et œuvre d'arrache-pied pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Par ailleurs, pour surmonter les problèmes liés à l'industrialisation et à l'urbanisation eu égard à la prise en charge des personnes âgées dans les zones rurales,

la Chine a institué un nouveau système d'assurance sociale. Enfin, elle a officiellement ratifié en juin 2008 la Convention relative aux droits des personnes handicapées, s'engageant ainsi solennellement auprès de la communauté internationale à l'appliquer.

87. La question des jeunes est également une priorité du Gouvernement chinois qui s'emploie à les aider à se regrouper en associations, se perfectionner et à participer à des activités communautaires de lutte contre la délinquance juvénile ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation au VIH/sida. Le Gouvernement lutte aussi contre le chômage des jeunes, par exemple en faisant de l'emploi des diplômés d'université une priorité, et en accordant des microfinancements aux jeunes ruraux.

La séance est levée à 13 heures.